Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 59 (1967)

Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

59e année | Décembre | No 12

L'assurance sociale en cas d'accidents

par *Arnold Gysin*, Lucerne *

Origine et développement

L'assurance sociale suisse vaut mieux que certaines critiques occasionnelles pourraient le faire accroire. Elle a non seulement poussé, ces dernières années, des branches maîtresses nouvelles, mais elle a vu encore diverses de ses branches ancrées dans la législation fédérale et plusieurs des lois existantes revisées de façon parfois radicale[1]. L'augmentation considérable des prestations d'assurance reflète ce développement. Ainsi qu'il ressort d'une étude publiée dans la *Schweizerische Zeitschrift für Sozialversicherung* (Schöttli, SZS, 1967, p. 70), les prestations totales – dans lesquelles nous englobons ici, pour des motifs d'ordre pratique, les prestations des caisses de pensions – s'élevaient en 1955 à 1426 millions; elles ont passé à plus de 4539 millions en 1965, soit à un montant supérieur même à celui de l'ensemble des recettes fiscales de la Confédération[2]. Compte tenu du renchérissement, la valeur réelle en a cru ainsi de 100 à 257, soit de plus de deux fois et demie en une décennie.

La branche la plus ancienne (si l'on fait abstraction de l'assurance militaire) est l'assurance sociale en cas d'accidents. Introduite par la LAMA du 13 juin 1911 et entrée en vigueur le 1er avril 1918, cette assurance était destinée à prendre la relève du système de la responsabilité civile de l'employeur pour les accidents professionnels. L'ancien droit, qui avait lui aussi constitué en son temps un progrès social, présentait divers défauts. Parmi les plus importants, en matière

* D'après un exposé présenté le 14 février 1967 devant le cartel syndical d'Emmenbrücke et publié dans le fascicule 1/1967 de la *Schweizerische Zeitschrift für Sozialversicherung*, Editions Stämpfli & Cie., Berne.

[1] Pour plus de détails, voir Gysin, *Charakteristika der schweizerischen Sozialversicherung*, SZS 1966 p. 1 ss.

[2] Ces recettes ont atteint 4409 millions en 1965; voir *Annuaire statistique de la Suisse*, 1966, page 424.